



Envoi au contrôle de légalité le : 20 juillet 2023

Publication électronique le : 20 juillet 2023

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 3 JUILLET 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Olivier BARBARIN

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, Mme Caroline MATRAT, Mme Maité MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Frédéric MELCHIOR.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Bertrand PETIT, M. Michel DAGBERT.

PROGRAMMATION FARDA AIDE A LA VOIRIE COMMUNALE

(N°2023-321)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1111-10 et L.3232-1 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2022-501 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « FARDA 2023-2026 » ;

Vu la délibération n°2022-316 du Conseil départemental en date du 26/09/2022 « Pacte des solidarités territoriales – Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 4^{ème} commission « Equipement et développement des territoires » rendu lors

de sa réunion en date du 20/06/2023 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer dans le cadre du FARDA – Aide à la voirie communale 2023 un montant total de 1 435 233,24 € de subventions correspondant à 103 projets, aux bénéficiaires et selon le détail (taux, montant total de l'opération, assiette éligible et montant de subvention) présenté dans les tableaux annexés à la présente délibération.

Article 2 :

La mise en œuvre des subventions départementales, visées à l'article 1, s'applique selon les conditions et modalités suivantes :

- 1) Dans la limite des crédits inscrits au budget départemental, le Département pourra effectuer un premier versement de 50 % du montant prévisionnel de la subvention, sur production d'un ordre de service de démarrage ou d'une attestation de démarrage des travaux signée par le maire.
- 2) Des versements d'acomptes intermédiaires sont possibles, au prorata des dépenses réalisées jusqu'à 90 % maximum des dépenses réalisées. Ces versements se feront sur présentation des pièces justificatives suivantes :
 - Etat récapitulatif des dépenses visé et certifié par le comptable public ;
 - Factures correspondant au projet.
- 3) Le versement du solde se fera sur présentation des pièces justificatives suivantes :
 - Etat récapitulatif des dépenses visé et certifié par le comptable public ;
 - Factures correspondant au projet ;
 - Plan de financement définitif faisant apparaître l'intégralité des sources de financement de l'opération (par exemple DETR, autres collectivités ou organismes) ;
 - Le cas échéant : Procès-verbal de réception de travaux, visite de réception en présence de la MDADT.

Seules les dépenses réalisées à partir de la date de notification de la décision ou de l'autorisation de commencer les travaux seront prises en compte

- 4) Si la dépense réelle de l'opération s'avère inférieure au montant de la dépense subventionnable, la subvention sera révisée sur la base du taux de participation. Si la dépense réelle est supérieure à la dépense subventionnable, la subvention restera égale au montant prévu dans la décision d'attribution.
- 5) Le Département se réserve le droit de suspendre le paiement, voire d'exiger le reversement partiel ou total des sommes reçues, s'il s'avère que l'opération n'a pas été réalisée conformément aux documents présentés à l'appui de la demande de subvention, ou bien que tout ou partie de la subvention n'a pas été utilisé pour l'objet initialement décrit.

- 6) L'aide départementale est subordonnée au respect d'un délai de deux ans pour l'achèvement des travaux à compter de la date de notification.
Avant l'échéance de ce délai, le bénéficiaire pourra solliciter à titre exceptionnel une prolongation sur justification motivée. A défaut, le bénéfice de la subvention sera perdu.
- 7) La structure s'engage à respecter la charte à l'intention des partenaires bénéficiant d'une aide ou d'un soutien du Conseil départemental du Pas-de-Calais, intitulée « obligations et contreparties en matière de communication » consultable sur le site internet du Département à l'adresse suivante : <https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication> ainsi que la charte graphique dédiée.

Dans cette charte à l'intention des partenaires, la structure s'engage notamment à :

- Promouvoir l'image du Conseil départemental, en rappelant le soutien du Département et en faisant apparaître son logo sur les différents supports de communication utilisés (plaques inaugurales, affiches, insertions publicitaires, supports dématérialisés (web et réseaux sociaux), dossards et sur tous les supports de promotion utilisés lors de la manifestation, communiqués et dossiers de presse).
- Associer le Département aux différents points presse et présentations officielles qui seraient organisés dans le cadre du contrat de partenariat. Le choix des dates retenues devra s'effectuer impérativement dans les conditions arrêtées d'un commun accord entre la structure et le Département
- Permettre au Département d'installer des supports de communication sur l'ensemble des sites où se dérouleront les manifestations et autres opérations de promotion (flamme, caliquots, looks and roll, popup...). Ainsi, la visibilité de l'institution devra être clairement identifiée durant l'évènement

Article 3 :

Les dépenses versées en application de l'article 1 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Dépense €
C04-845G04	2324& 2041482//90845	FARDA - Aide à la voirie communale	3 000 000,00	1 435 233,24

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 3 juillet 2023

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

COMMUNE	CODE DE LA DEMANDE	TYPE DE DEMANDE	INTITULE DE L'OPERATION Nature des travaux Désignation de la voirie	Montant HT projet	Montant éligible	plafond	taux	Subvention attribuée
COMMUNE DE AMES	2023-00050	AVC	borduration et création de trottoirs rue du cimetière et du 14 juillet 1789	22 759,10			40%	9 104,00
COMMUNE DE ARLEUX-EN-GOHELLE	2023-01663	AVC	rénovation et aménagement de la rue de la Chapelle	122 915,00		37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE ATTIN	2023-02228	AVC	aménagement de la rue des Acacias	73 966,08		37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE AVESNES-LE-COMTE	2023-03355	AVC	réfection de plusieurs voiries communales	36 191,70			40%	14 477,00
COMMUNE DE AVESNES-LÈS-BAPAUME	2023-02142	AVC	réfection et création de trottoirs route d'Achiet et faubourg d'Arras	94 457,60		37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE BALINGHEM	2023-02478	AVC	Travaux de réfection en enrobés des rues du fort et du Milieu	44 236,00		37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE BARASTRE	2023-02250	AVC	aménagement d'un parking au niveau du cimetière	78 892,60		37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE BAYENGHEM-LÈS-SENINGHEM	2023-01978	AVC	Travaux d'aménagement de l'Impasse de l'Urne à l'Eau	17 530,00			40%	7 012,00
COMMUNE DE BAZINGHEN	2023-03239	AVC	réfection de voiries et de chemins communaux	31 654,40			40%	12 661,00
COMMUNE DE BÉCOURT	2023-02506	AVC	réfection de la rue de Senlecques (2ème phase)	85 715,20		37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE BERLÈS-AU-BOIS	2023-01665	AVC	aménagement d'une place, rue de la placette	14 563,00			40%	5 825,00
COMMUNE DE BERMICOURT	2023-02194	AVC	sécurisation de la rue d'Erin	4 634,20			40%	1 854,00
COMMUNE DE BERNIEULLES	2023-02212	AVC	aménagement des rues des Malchaussés, du Village et du Mont	37 390,20			40%	14 956,00
COMMUNE DE BOMY	2023-00282	AVC	Aménagement de la rue du Cerisier	48 545,00		37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE BONNIERES	2023-03494	AVC	Renforcement de voiries communales	41 683,25		37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE BOUIN-PLUMOISON	2023-02844	AVC	aménagement du chemin des Poissonniers	19 539,00			40%	7 815,00
COMMUNE DE BOUQUEHAULT	2023-03283	AVC	Travaux de réfection de la rue du Mont Gardin	145 260,00		37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE BRÈMES	2023-00024	AVC	Aménagement de voirie d'une portion du chemin d'Écottes	114 327,00		37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE BRUNEMBERT	2023-03243	PONTS ET BERGES - INVESTISSEME	travaux d'urgence sur le pont situé rue du Château	29 457,85			40%	11 783,00
COMMUNE DE CAFFIERS	2023-03226	AVC	Réfection de voirie rue du Fond Adam et aménagement trottoir longeant le réfectoire	35 329,50			40%	14 132,00
COMMUNE DE CALONNE-SUR-LA-LYS	2023-02168	AVC	réfection de voirie Basse Rue	56 935,00		37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE CAMBLAIN-CHÂTELAIN	2023-00510	AVC	aménagement de la rue Jules Guesde 2 ème tranche	278 747,87	263 266,03	37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE CAMPAGNE-LÈS-BOULONNAIS	2023-02505	AVC	réfection de la rue des Sans Culottes	52 418,00		37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE CAMPIGNEULLES-LÈS-PETITES	2023-02611	AVC	renforcement de voirie le long du chemin "les Hayettes"	14 907,70			40%	5 963,00
COMMUNE DE CAPELLE-LÈS-HESDIN	2023-00480	AVC	réfection du chemin de Malmaison et de la rue du Coucou	12 971,20			40%	5 188,00
COMMUNE DE CLERQUES	2023-00355	PONTS ET BERGES - INVESTISSEMENT	Remplacement de la rambarde, Impasse du Gué en vue de sécuriser le passage du pont	12 575,00			40%	5 030,00
COMMUNE DE COURSET	2023-02904	AVC	réfection de voiries rue de Bécourt et rue à Mulets	39 494,40		37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE CRÉMAREST	2023-02513	AVC	grosses réparations de voiries Chemin de la Houblonnerie	51 450,00		37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE CRÉQUY	2023-00482	AVC	réfection de diverses voies communales	108 232,10		37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE CROIX-EN-TERNOIS	2023-02354	AVC	aménagement de trottoirs rue aux loups	33 370,40			40%	13 348,00
COMMUNE DE DELETTES	2023-03175	AVC	Travaux d'aménagement du chemin d'Enguégatte	39 730,00		37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE ECQUES	2023-00332	PONTS ET BERGES - ETUDES	Etude pour la réfection du pont des Près	15 094,00		10 000,00	80%	8 000,00
COMMUNE DE EMBRY	2023-02614	AVC	renforcement et réfection de voies communales (chaussée Brunehaut et rue du Moulin)	51 468,75		37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE ESCALLES	2023-00350	AVC	Réfection des Rues à Vaches et Rue du Château d'eau	286 854,00		37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE ESQUERDES	2023-01985	AVC	Réfection de plusieurs voiries du centre-bourg	192 500,00		37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE ESTRÉE-BLANCHE	2023-03164	AVC	réfection de voirie impasse du stade 2ème tranche	566 782,20	194 305,00	37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE ESTRÉE-CAUCHY	2023-00037	AVC	création et réparation de voirie rue du Vieux Dieu 1ère tranche	87 721,93		37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE FAUQUEMBERGUES	2023-03186	AVC	Réfection de trottoirs rue Saint-Sébastien	77 441,00		37 500,00	40%	15 000,00

COMMUNE DE FIENNES	2023-02130	AVC	Travaux de voirie rue de la Grotte	38 805,00		37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE FILLIÈVRES	2023-03417	AVC	renforcement et élargissement de diverses voies communales	62 943,45		37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE FLÉCHIN	2023-02766	PONTS ET BERGES - INVESTISSEMENT	Remise en état des berges du chemin des écoles et de la place	25 184,00			40%	10 073,00
COMMUNE DE FONCQUEVILLERS	2023-02988	AVC	création d'une aire de stationnement avec accès PMR pour le complexe sportif	63 531,39		37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE GOUY-EN-ARTOIS	2023-01695	AVC	aménagement de la route d'Hauteville	460 960,00		37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE GRAINCOURT-LÈS-HAVRINCOURT	2022-04997	AVC	aménagement de la voirie communale rue de l'église	22 346,00			40%	8 938,00
COMMUNE DE GRIGNY	2023-02423	AVC	réfection de la rue du Marais	40 989,40		37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE GUARBECQUE	2023-01956	AVC	aménagement de voirie rue vieille voie	84 818,50	63 648,50	37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE GUEMPS	2023-03172	AVC	Réfection de voiries communales	39 560,00		37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE GUINECOURT	2023-03199	AVC	Renforcement de voiries communales	67 617,80		37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE HARDINGHEN	2023-00354	AVC	Travaux de réfection de la rue de l'Eau courte	67 254,00		37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN	2023-00279	AVC	Travaux de réfection et de sécurisation de la rue de Journy	54 844,00		37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE HELFAUT	2023-03168	AVC	Travaux d'aménagement rue d'Helfaut, impasse du Beghin	10 463,00			40%	4 185,00
COMMUNE DE ISQUES	2023-02948	AVC	réfection des 2 premiers tronçons de la rue du Merle Blanc	87 500,00		37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE LA CAPELLE-LÈS-BOULOGNE	2023-00635	AVC	travaux de réfection sur diverses voiries communales	36 189,00			40%	14 475,00
COMMUNE DE LAIRES	2023-00286	AVC	Travaux de renforcement de la rue d'Heuchin	40 775,00		37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE LANDRETHUN-LÈS-ARDRES	2023-00364	AVC	Travaux de réfection de la route du Val et de la rue du Fresne	39 740,00		37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE LES ATTAQUES	2023-00151	PONTS ET BERGES - INVESTISSEMENT	Réfection du Pont Brunet	95 282,00			40%	38 113,00
COMMUNE DE LISBOURG	2023-02083	AVC	réfection de la rue de Crépy	104 152,50		37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE LONGFOSSE	2023-00396	AVC	Réhabilitation de voirie route de Tourlincthun	29 719,50			40%	11 888,00
COMMUNE DE LOTTINGHEN	2023-03287	AVC	réfection d'une partie de la rue de Lombardie	37 590,00		37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE MANINGHEN-HENNE	2023-02334	AVC	réfection de voirie rue de Rougeclou	49 884,00		37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE MARCONNELLE	2023-02210	AVC	réfection de la rue de l'Eglise	37 729,00		37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE MERCK-SAINT-LIÉVIN	2023-00318	AVC	Travaux de réfection de voiries au Hameau de Forestel	74 533,00		37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE METZ-ENCOUTURE	2023-02315	AVC	réfection de 3 chemins communaux	38 775,00		37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE NÉDONCHEL	2023-00560	AVC	réfection de la rue Neuve et du chemin de Nédon	25 054,65			40%	10 022,00
COMMUNE DE NIELLES-LÈS-ARDRES	2023-02332	AVC	Travaux de reprofilage de chaussé et d'aménagement d'un trottoir rue de la Digue	105 024,00		37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE NORRENT-FONTES	2023-02167	AVC	réfection de voirie rue Jules Noël	187 660,00	89 660,00	37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE NORTKERQUE	2023-00351	AVC	Réfection de voiries, rue Payen Sud et rue du Parc	37 500,00		37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE NOUVELLE-ÉGLISE	2023-02377	AVC	Réfection de la rue Verte	60 100,00		37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE OPPY	2023-00199	AVC	réfection de trottoirs et de la voirie rue des Fourches - 2ème phase	63 791,00		37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE PARENTY	2023-02856	AVC	réfection de la rue de l'Eglise et création d'un chemin piétonnier	74 031,10		37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE PAS-EN-ARTOIS	2023-02317	AVC	réfection de plusieurs chemins communaux	18 880,10			40%	7 552,00
COMMUNE DE POLINCOVE	2023-02195	AVC	Travaux d'aménagement place de l'église	60 000,00		37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE POLINCOVE	2023-02203	PONTS ET BERGES - INVESTISSEMENT	Réparation de plusieurs berges de la rivière	15 000,00			40%	6 000,00
COMMUNE DE PRONVILLE-EN-ARTOIS	2023-01705	AVC	aménagement de la rue du Pont	36 760,64			40%	14 704,00
COMMUNE DE PUISIEUX	2022-03866	AVC	restructuration et élargissement du chemin de la vallée	110 850,00		37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE QUESTRECQUES	2023-00634	AVC	renforcement de l'assainissement pluvial et élargissement de chaussée rue du droret	38 452,00		37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE RELY	2023-00323	AVC	restauration de voirie et création de trottoir rue de la Place	67 051,00	61 806,00	37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE REMILLY-WIRQUIN	2023-02754	AVC	Travaux de réfection et d'aménagement de la rue Bertin	85 332,00		37 500,00	40%	15 000,00

COMMUNE DE RIMBOVAL	2023-00485	AVC	réfection de la rue Saint-Philibert	41 110,00		37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE ROCQUIGNY	2023-00289	AVC	rénovation et entretien des voiries communales rues de Saily, de Bardum et de Le Transloy	31 902,50			40%	12 761,00
COMMUNE DE ROUSSENT	2023-02494	AVC	réfection du chemin de l'Enclos suite aux inondations	30 660,47			40%	12 264,00
COMMUNE DE SAINT-INGLEVERT	2023-02324	AVC	réfection de voirie chemin du Haut Buisson	58 300,00		37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE SAINT-LÉGER	2023-00039	AVC	création d'une noue le long du chemin communal de Mory	33 849,55			40%	13 540,00
COMMUNE DE SENINGHEM	2023-03236	AVC	Travaux de réfection de voirie, rue des Tilleuls (2ème tranche)	26 697,00			40%	10 679,00
COMMUNE DE SENLECQUES	2023-02527	AVC	réfection de voirie Rue de Neuf Manoir	45 362,35		37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE SERQUES	2023-00331	PONTS ET BERGES - INVESTISSEMENT	Travaux de réfection du pont du sentier des communes	237 583,28		100 000,00	40%	40 000,00
COMMUNE DE SURQUES	2023-00362	AVC	Travaux de réfection de voirie de la rue Noble et une partie de la rue du Carbout	64 980,00		37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE TUBERSENT	2023-00012	AVC	réfection de la rue de Zélucq et création de trottoirs au hameau de Courteville	64 985,50		37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE VACQUERIE-LE-BOUCQ	2023-03491	AVC	Renforcement de la rue de Boubers	66 624,13		37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE VAUDRINGHEM	2023-01979	AVC	Travaux de voirie dans la rue du Bois	95 946,00		37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE VÉLU	2022-05169	AVC	renforcement et confortement des voiries communales	39 500,00		37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE VERCHOQCQ	2023-00361	AVC	réfection de voiries communales (impasse de Bellevue et Chemin Perdu)	44 307,25		37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE VERLINCTHUN	2023-00136	AVC	réfection et sécurisation de la rue de l'école - phase 2	145 012,00		37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE VIEIL-MOUTIER	2023-02531	AVC	sécurisation de carrefour entre la rue du centre et la rue de l'église	27 300,20			40%	10 920,00
COMMUNE DE VILLERS-AU-FLOS	2022-04990	AVC	aménagement de trottoirs et sécurisation des piétons dans la rue Lecomte - 2ème phase	48 000,00		37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE WARDRECQUES	2023-00902	AVC	Travaux d'aménagement de la rue de Cauchy	305 965,00		37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE WARLINCOURT-LÈS-PAS	2023-00365	AVC	aménagement de la rue des prairies	36 706,40			40%	14 682,00
COMMUNE DE WIERRE-EFFROY	2023-03246	AVC	réfection de voirie route de la Luzellerie et impasse de la grillette	41 285,29		37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE WITTERNESSE	2023-03354	AVC	Réfection des rues du Marais, du coupe gueule et de Blessy	21 770,90	18 223,10		40%	7 289,24
COMMUNE DE WIRWIGNES	2023-02564	AVC	réfection des voies communales rue Montrocq et rue Tourlincthun phase 1	37 509,00		37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE YTRES	2023-02338	AVC	réfection de la rue Neuve	289 123,14		37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE ZOUAFQUES	2023-00338	AVC	Travaux de réfection de la rue du Cheval noir	84 003,00		37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE ZUTKERQUE	2023-02201	AVC	Renforcement et prolongement de la voirie rue du Stade	84 997,00		37 500,00	40%	15 000,00

7 777 892,22

1 435 233,24

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Direction du Développement, de l'Aménagement et de
l'Environnement
Mission Coordination territoriale

RAPPORT N°36

Territoire(s): Tous les territoires

Canton(s): Tous les cantons

EPCI(s): Tous les EPCI

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 3 JUILLET 2023

PROGRAMMATION FARDA AIDE A LA VOIRIE COMMUNALE

Le présent rapport propose d'attribuer les subventions FARDA - AIDES A LA VOIRIE COMMUNALE aux projets déposés par les communes, selon les modalités du FARDA 2023-2026 adoptées lors du Conseil départemental du 12 décembre 2022.

Les projets retenus au titre de la programmation 2023 représentent 103 dossiers correspondants à un montant total de travaux de 7 777 892,22 € HT pour un montant d'aide départementale de 1 435 233,24 €. La liste des projets est détaillée en annexe.

La mise en œuvre de ces subventions départementales s'applique selon les conditions et modalités suivantes :

1) Dans la limite des crédits inscrits au budget départemental, le Département pourra effectuer un premier versement de 50 % du montant prévisionnel de la subvention, sur production d'un ordre de service de démarrage ou d'une attestation de démarrage des travaux signée par le maire.

2) Des versements d'acomptes intermédiaires sont possibles, au prorata des dépenses réalisées jusqu'à 90 % maximum des dépenses réalisées. Ces versements se feront sur présentation des pièces justificatives suivantes :

- Etat récapitulatif des dépenses visé et certifié par le comptable public ;
- Factures correspondant au projet.

3) Le versement du solde se fera sur présentation des pièces justificatives suivantes :

- Etat récapitulatif des dépenses visé et certifié par le comptable public ;
- Factures correspondant au projet ;
- Plan de financement définitif faisant apparaître l'intégralité des sources de financement de l'opération (par exemple DETR, autres collectivités ou organismes) ;

- Le cas échéant : Procès-verbal de réception de travaux, visite de réception en présence de la MDADT.

Seules les dépenses réalisées à partir de la date de notification de la décision ou de l'autorisation de commencer les travaux seront prises en compte

4) Si la dépense réelle de l'opération s'avère inférieure au montant de la dépense subventionnable, la subvention sera révisée sur la base du taux de participation. Si la dépense réelle est supérieure à la dépense subventionnable, la subvention restera égale au montant prévu dans la décision d'attribution.

5) Le Département se réserve le droit de suspendre le paiement, voire d'exiger le reversement partiel ou total des sommes reçues, s'il s'avère que l'opération n'a pas été réalisée conformément aux documents présentés à l'appui de la demande de subvention, ou bien que tout ou partie de la subvention n'a pas été utilisé pour l'objet initialement décrit.

6) L'aide départementale est subordonnée au respect d'un délai de deux ans pour l'achèvement des travaux à compter de la date de notification.

Avant l'échéance de ce délai, le bénéficiaire pourra solliciter à titre exceptionnel une prolongation sur justification motivée. A défaut, le bénéfice de la subvention sera perdu.

7) La structure s'engage à respecter la charte à l'intention des partenaires bénéficiant d'une aide ou d'un soutien du Conseil départemental du Pas-de-Calais, intitulée « obligations et contreparties en matière de communication » consultable sur le site internet du Département à l'adresse suivante : <https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication> ainsi que la charte graphique dédiée.

Dans cette charte à l'intention des partenaires, la structure s'engage notamment à :

- Promouvoir l'image du Conseil départemental, en rappelant le soutien du Département et en faisant apparaître son logo sur les différents supports de communication utilisés (plaques inaugurales, affiches, insertions publicitaires, supports dématérialisés (web et réseaux sociaux), dossards et sur tous les supports de promotion utilisés lors de la manifestation, communiqués et dossiers de presse).
- Associer le Département aux différents points presse et présentations officielles qui seraient organisés dans le cadre du contrat de partenariat. Le choix des dates retenues devra s'effectuer impérativement dans les conditions arrêtées d'un commun accord entre la structure et le Département
- Permettre au Département d'installer des supports de communication sur l'ensemble des sites où se dérouleront les manifestations et autres opérations de promotion (flamme, caliquots, looks and roll, popup...). Ainsi, la visibilité de l'institution devra être clairement identifiée durant l'évènement

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- D'attribuer dans le cadre du FARDA 2023 un montant total de 1 435 233,24 € de subventions correspondant à 103 projets, selon le détail (taux, montant total de l'opération, assiette éligible et montant de subvention) présenté dans les tableaux annexés au présent rapport.

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C04-845G04	2324 & 2041482//90845	FARDA - AIDE A LA VOIRIE COMMUNALE	3 000 000,00	3 000 000,00	1 435 233,24	1 564 766,76

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 20/06/2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY